



### L'autopartage Citiz

Plutôt que de disposer d'une voiture personnelle qui reste l'essentiel du temps au parking, l'autopartageur dispose d'une voiture en fonction de son besoin. Le reste du temps, la voiture est utilisée par d'autres membres.

Les tarifs horaires et/ou kilométriques et les éventuels frais d'abonnement comprennent l'ensemble des coûts liés au véhicule.

### Ecologique et innovant

On consomme moins de ressources et d'espace : une voiture partagée remplace 9 voitures individuelles.

On privilégie les transports durables : transports collectifs, marche à pied, vélo...

On réduit son usage de transports motorisés, pour lutter contre le réchauffement climatique.

On soutient l'innovation technologique et sociale dans les transports.

## Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Créée en 2008 par une association des citoyens toulousains, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) MOBILIB a pour vocation de développer à Toulouse un service d'autopartage à destination des particuliers et des professionnels. En 2013, elle adopte la marque du réseau coopératif national Citiz.

### Le choix de la SCIC

La SCIC est une forme d'entreprise coopérative qui permet d'associer autour du même projet d'utilité sociale les usagers abonnés, des collectivités publiques, des entreprises, des acteurs de la mobilité, des associations et les salariés. Chacun est associé à la vie de l'entreprise, à la définition des orientations du service et aux décisions de gestion.

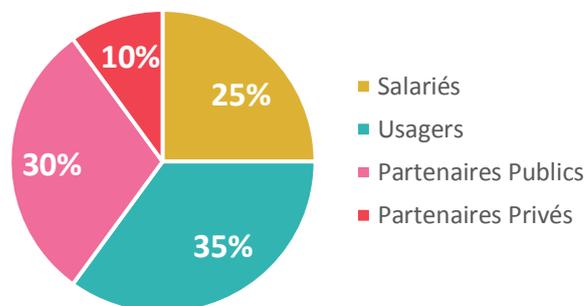
L'entreprise poursuit une activité marchande sans but lucratif, c'est-à-dire que les excédents sont réinvestis pour le développement de l'activité, et une répartition démocratique du pouvoir sur la base du principe 1 personne = 1 voix. Les réserves de la SCIC sont impartageables, ce qui la préserve d'une prise de contrôle majoritaire par les investisseurs extérieurs et garantit ainsi son indépendance et sa pérennité. Ce fonctionnement garantit l'intérêt de toutes les parties prenantes au projet.

Le statut de SCIC allie à la fois la solidité du cadre juridique et financier de la société commerciale avec l'éthique et la contribution à l'intérêt général de l'économie sociale et solidaire. Elle permet aussi d'assurer à ses usagers de bénéficier des meilleurs tarifs et de participer par le biais du sociétariat à la vie démocratique de la coopérative.

### La SCIC MOBILIB

Les Coopérateurs de la SCIC MOBILIB de Toulouse sont répartis en 4 collèges. Chaque collège vote à la proportionnelle : un associé = 1 voix, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Répartition des collèges au sein de la SCIC (% de voix à l'AG)



En juin 2016, la SCIC MOBILIB compte :



Ils nous soutiennent :



# Coopérateur : un engagement et des avantages.

En tant qu'utilisateur vous pouvez devenir à tout moment coopérateur en achetant au moins une part sociale de la coopérative. **Chaque part soutient le développement des services Citiz et Yea ! à Toulouse.** En devenant coopérateur, vous n'êtes plus simplement consommateur d'un service mais vous en devenez acteur et décideur !

## Je deviens coopérateur

En souscrivant une ou plusieurs parts sociales.

**1 part sociale = 750€\*** payable en 3 fois

## Ensemble, autopartageons !

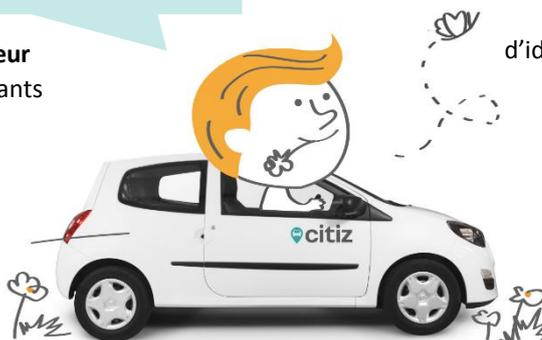
Le fonctionnement coopératif reflète bien l'idée de l'autopartage : **15 parts sociales permettent de financer un véhicule.**

*En devenant coopérateur, je participe à la vie de l'entreprise...*

**Co-électeur**  
des dirigeants

**Co-apporteur**  
des capitaux nécessaires

**Co-diffuseur**  
d'informations sur la SCIC



**Co-apporteur**  
d'idées et de compétences  
nouvelles

**Co-décideur**  
des orientations de l'entreprise  
(en AG ou élu au sein du CA)

**Co-propriétaire**  
de l'entreprise

## Avantages

Les frais d'inscription sont offerts



Remise de 50% sur votre abonnement Citiz Toulouse

SCIC MOBILIB – CITIZ Toulouse n° SIRET 503 182 792 00021 · www.toulouse.citiz.coop · toulouse@citiz.fr

### Bulletin d'engagement de souscription de parts sociales de la SCIC MOBILIB · CITIZ Toulouse

Je soussigné,

Nom ..... Adresse .....

Prénom ..... Commune .....

Né-e le (jj/mm/aaaa) ..... Code postal .....

A (commune, dépt) ..... Profession .....

- **souhaite devenir coopérateur** de la SCIC MOBILIB au titre de personne physique dans le collège des usagers en tant que bénéficiaire du service,
- **m'engage à faire apport** à la société de la somme de ..... euros (en toutes lettres), soit ..... € (en chiffres), se traduisant par la souscription de ..... parts sociales (en chiffres) d'un montant de 750 € la part.
- autorise la SCIC MOBILIB à m'adresser par courrier électronique toute **convocation aux assemblées**, ainsi que tout document ayant trait à la SCIC  oui  non  
Adresse e-mail .....

A l'appui de ma souscription, **je verse ce jour**, en numéraire à la société la somme de ..... Euros (..... €), représentant la libération intégrale - de la moitié - du quart\*\* de chaque part souscrite.

Je déclare également que **mon capital dans la société** s'élève à ce jour, compte tenu de la présente souscription, à : ..... Euros (..... €) soit ..... parts de sept cent cinquante (750) Euros de nominal.

Je conserve un exemplaire du présent bulletin de souscription.

Fait à ..... Le .....

Signature

\*déduction possible de votre dépôt de garantie

\*\* rayer les mentions inutiles

Bulletin à renvoyer, rempli et accompagné de votre règlement à : Citiz Toulouse 116 grande rue Saint-Michel, 31400 Toulouse